

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Article 1

Ce concours gratuit est ouvert au public et à tout le personnel du CHU de Limoges à l'exclusion des membres du jury ou de leur famille. Il est réservé aux photographes amateurs. Le thème est « La nuit ».

Article 2

Chaque participant remettra 3 photos maximum (même non, même adresse) au personnel des Relais H du CHU de Limoges. La photo devra être remise du 2 au 24 janvier 2014. Son format maximum sera de 20 x 30 cm et elle ne devra pas être encadrée.

La photo devra avoir été identifiée au dos par son propriétaire, par la mention de son nom, prénom, adresse et/ou service du CHU et numéro de téléphone.

Aucun photomontage ou trucage ne sera accepté.

Article 3

Le jury qui déterminera les 3 gagnants sera composé de :

- 2 membres du CHU de Limoges
- 1 membre de la société Relais H

Article 4

Les photos déposées seront affichées dans l'hôpital du 27 au 31 janvier 2014.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas afficher l'intégralité des photos par manque de place.

Article 5

Les photos pourront être réclamées par leur propriétaire auprès des Relais H dès la fin du concours et dans un délai maximum de 15 jours au service communication du CHU. Passé ce délai, aucune restitution ne pourra être demandée.

Par ailleurs, Relais H décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de la photo confiée.

Article 6

La remise des prix se déroulera le vendredi 31 janvier 2014 à 12h00 après délibération du jury.

Le nom des 3 gagnants sera affiché aux Relais H.

Article 7

Le concours est doté des prix suivants :

1er prix : 120€ en bons d'achat

2ème prix : 90€ en bons d'achat

3ème prix : 60€ en bons d'achat.

Ces bons d'achat seront valables dans les enseignes : La Redoute - FNAC - Printemps et ne pourront faire l'objet d'aucune substitution ou échange contre des espèces.

Article 8

Les gagnants autorisent par avance l'organisateur à utiliser leur nom, photographie, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.